

Conseil Municipal du 28 avril 2016 à 20 heures

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 21 avril 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CASSAGNE le 28 avril 2016 à vingt heures, sous la présidence de M. Philippe SOUQUET, Maire.

◆◆◆

1 – Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

- Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2016.
- Le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal. **Après en avoir délibéré, le conseil l'approuve à l'unanimité.**

2 – Vote du Compte Administratif (CA) 2015 et affectation des résultats

- Le Maire présente le Compte Administratif (CA) 2015 (Cf. synthèse ci-dessous), compte par compte puis procède à sa mise au vote. **Après en avoir délibéré, le conseil approuve le CA 2015 à l'unanimité.**
- Le Maire présente une proposition d'affectation des résultats (Cf. ci-dessous) puis procède à sa mise au vote. **Après en avoir délibéré, le conseil approuve la proposition d'affectation des résultats telle que présentée à l'unanimité.**

<u>Synthèse du CA 2015</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
RECETTES	388 856,44 €	35 793,96 €
DEPENSES	302 922,98 €	116 417,84 €
EXCEDENT ou DEFICIT	85 933,46 €	-80 623,88 €

<u>Proposition d'affectation des résultats</u>	Résultat CA 2014	Virement à la Section de Fonctionnement	Résultat CA 2015	Reste à réaliser	Affectation résultat
Investissement	-18 654,83 €		-80 623,88 €	-22 869,43 €	-122 148,14 €
Fonctionnement	212 839,12 €	18 654,83 €	85 933,46 €		280 117,75 €

3 – Présentation et vote du budget primitif 2016

- Le Maire présente le Budget Prévisionnel (BP) 2016 (*Cf. synthèse ci-dessous*), compte par compte puis procède à sa mise au vote. **Après en avoir délibéré, le conseil approuve le BP 2016 à l'unanimité.**

<u>Synthèse du BP 2016</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>INVESTISSEMENT</u>
RECETTES	558 442,93 €	390 055,07 €
DEPENSES	558 442,93 €	390 055,07 €

4 – Vote des taux 2016

- Mise au vote de la proposition des taux d'imposition communaux pour 2016 :
**« Qui est pour une revalorisation de 0,30 des taux d'imposition communaux pour 2016, les portant ainsi à : 7,67 % pour la taxe d'habitation, 9,40 % pour la taxe foncière sur le bâti et 46,59 % pour la taxe foncière sur le non bâti » ?
Les taux d'imposition communaux sont adoptés à l'unanimité.**

5 – Délibérations concernant le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (courrier de Monsieur le Préfet relatif aux fusions des différents syndicats – Loi NOTRe – et dissolution du SYGES

- Dans le cadre de la loi NOTRe, Le Maire informe le conseil d'un courrier du Préfet mentionnant :

Le projet de dissolution du SYGES : aucune délibération n'est prise par le conseil. Il est à noter qu'à défaut de délibération, le préfet procédera à la dissolution du SYGES passé un délai de 75 jours.

Le projet de fusion des communautés des communes de SALIES / ASPET / SAINT-MARTORY incluant le SIVOM dans la nouvelle entité ; le conseil est consulté sur le choix du futur siège. **Après en avoir délibéré, le conseil propose à l'unanimité qu'il se situe à MANE.**

Le projet de fusion des syndicats (syndicat CASSAGNE MAZERES MARSOULAS gestionnaire du RPI), avec le SIDEVA (Ecoles de la Vallée de l'ARBAS), le SIVU (gestionnaire du RPI de COURET / ESTADENS / GANTIES) et le SI des écoles de SOUEICH et ENCAUSSE LES THERMES : Après en avoir délibéré, le conseil se prononce contre à l'unanimité.

6 - Centre de gestion / enquête sur la mise en place d'une mutuelle

- Le centre de gestion propose une enquête pour la mise en place d'une mutuelle de groupe pour les salariés communaux. Le conseil est invité à donner son accord pour participer (ou pas) à cette enquête ; **Après avoir reçu ces informations, le conseil se prononce et vote favorablement à l'unanimité.**